



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 029-242900645-20200206-DE_19_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 6 février de l'An Deux Mille vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 31/01/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 18

Erwan LE FLOCH, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Florence CROM, Jean-Jacques GOURTAY, Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Henri CARADEC, Françoise DARCHEN, Hélène QUERE, Françoise PENCALET, Hugues TUPIN, Marie-Raphaëlle LANNOU, Dominique TILLIER.

Pouvoirs : Philippe PAUL, pouvoirs à Erwan LE FLOCH
François CADIC, pouvoirs à Henri CARADEC.

Excusés: Yves TYMEN, Catherine ORSINI

Secrétaire de séance : Gaby LE GUELLEC

Délibération N°DE 19-2020

Objet : Convention Territoriale Globale (CTG)

**CAF du Finistère-Conseil départemental du Finistère-Douarnenez communauté
Communes de Douarnenez, Poullan sur mer, Pouldergat, Kerlaz et Le Juch**

Rapporteur : Gaby LE GUELLEC

La convention territoriale globale pour le territoire de Douarnenez communauté s'étend sur la période 2020-24 et permet à ses signataires, CAF du Finistère, Conseil départemental du Finistère, Douarnenez communauté et communes de Douarnenez, Poullan sur mer, Pouldergat, Kerlaz et Le Juch, de s'entendre sur des objectifs et des actions communs, ainsi que sur les moyens à mobiliser, pour leurs compétences sociales respectives.

Les objectifs partagés retenus sont les suivants :

Rendre les services publics accessibles à tous	- Améliorer la lisibilité de l'offre de services - Améliorer la couverture territoriale des services - Accompagner la dématérialisation des services publics - Aller vers les publics isolés ou « invisibles » et lutter contre le non-recours - Permettre l'accès aux offres de loisirs, au sport, à la culture
Politiques volontaristes en faveur des familles et des jeunes : aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des jeunes	- Favoriser la diversité des modes d'accueils du jeune enfant pour répondre aux besoins des familles sur tout le territoire - Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants/adolescents - Favoriser la qualité de l'accueil, l'information et l'accompagnement des parents dans leur choix de mode d'accueil - Animer une politique volontariste transversale en faveur des jeunes ; coordonner le réseau des acteurs jeunesse - Soutenir les projets du territoire favorisant l'épanouissement de chaque enfant et chaque jeune

Favoriser la qualité de vie, le lien social et l'implication des habitants dans la vie locale	- Favoriser la mixité sociale, le lien social et l'engagement citoyen - Lutter contre les discriminations et les fractures sociales - Promouvoir et soutenir les initiatives associatives
Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle	- Soutenir les actions de remobilisation et de confiance en soi - Favoriser les conditions d'accès et de retour à l'emploi - Favoriser la mobilité durable des habitants - Favoriser les conditions d'accès et de maintien dans le logement
Soutenir les actions de prévention et de lutte contre l'isolement	- Soutenir les actions de prévention et l'accompagnement des publics - Favoriser le décroisement, le travail en réseau pour prévenir les situations d'urgences et les ruptures de parcours - Accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées, favoriser la vie sociale, le maintien à domicile et les solidarités locales
Porter une attention particulière aux besoins en logement des publics aux besoins spécifiques, en particulier les jeunes	- <u>CF action 4.1 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : développer la création de logements temporaires pour les jeunes. - <u>CF action 4.2 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : qualifier et anticiper les besoins en habitat des personnes à mobilité réduite. - <u>CF action 4.3 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : répondre en besoin en logements temporaires - <u>CF action 4.4 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : développer des offres d'accueil pour les gens du voyage
Développer et assurer la mobilité des habitants	- Proposer des services de mobilités adaptés et accessibles

Ces objectifs ont été définis suite à l'analyse des besoins sociaux réalisée sur le territoire.

Un plan d'actions, articulé autour de 9 axes découle de ces objectifs partagés :

- Accès aux droits,
- Petite enfance et famille,
- Jeunesse,
- Favoriser la qualité de vie, le lien social et l'implication des habitants,
- Autonomie et inclusion sociale,
- Soutenir les actions de prévention et de lutte contre l'isolement et la précarité,
- La santé,
- Le logement,
- Et la mobilité.

La convention est proposée en annexe ; elle a été validée par la CAF du Finistère en décembre 2019.

Vu l'avis favorable des commissions jeunesse et petite enfance en date du 3 octobre 2019,
Vu l'avis favorable de la CECAS (commission extra communautaire d'action sociale) du 15 octobre 2019,

Vu l'avis du bureau communautaire du 27 janvier 2020,

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à signer la convention territoriale globale 2020-2024.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 6 février 2020

Le Président,
Erwan LE FLOCH





Entre :

-la **Caisse des allocations familiales du Finistère** représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Martine STEPHAN et par sa Directrice, Madame Pascale PLESSIS MIOSSEC, dûment autorisées à signer la présente convention ;
ci-après dénommée « la CAF » ;

-le **Conseil Départemental du Finistère** représenté par sa Présidente, Madame Nathalie SARRABEZOLLES, dûment autorisée à signer la présente convention ;
ci-après dénommé « le Conseil Départemental » ;

-**Douarnenez Communauté**, représentée par son Président, Monsieur Erwan LE FLOCH, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;
ci-après dénommé « la Communauté de Communes » ;

- la **commune de Douarnenez**, représentée par son maire, François CADIC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

-la **commune de Poullan sur mer**, représentée par son maire, Jean KERIVEL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

-la **commune de Pouldergat**, représentée par son maire, Gaby LE GUELLEC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

-la **commune de Kerlaz**, représentée par son maire, Marie-Thérèse HERNANDEZ, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

-la **commune du Juch**, représentée par son maire, Patrick TANGUY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

SOMMAIRE

<u>Préambule.....</u>	<u>5</u>
<u>Article 1 : Objet de la convention.....</u>	<u>6</u>
<u>Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf du Finistère.....</u>	<u>7</u>
<u>Article 3 : Les champs d'interventions du Conseil Départemental du Finistère.....</u>	<u>9</u>
<u>Article 4 : Les champs d'intervention de la Douarnenez communauté et des communes.....</u>	<u>10</u>
<u>Article 5 : Les champs d'interventions et objectifs partagés au regard des besoins.....</u>	<u>12</u>
<u>Article 6 : Engagements des partenaires.....</u>	<u>12</u>
<u>Article 7 : Modalités de fonctionnement.....</u>	<u>12</u>
<u>Article 8 : Échanges de données.....</u>	<u>12</u>
<u>Article 9 : Communication.....</u>	<u>13</u>
<u>Article 10 : Évaluation.....</u>	<u>13</u>
<u>Article 11 : Durée de la convention.....</u>	<u>13</u>
<u>Article 12 : Exécution formelle de la convention.....</u>	<u>13</u>
<u>Article 13 : Confidentialité.....</u>	<u>14</u>

Annexe 1	Diagnostic de territoire
Annexe 2	Plan d'actions
Annexe 3	Moyens mobilisés par la Caf du Finistère sur le territoire de Douarnenez communauté
Annexe 4	Moyens mobilisés par le Conseil Départemental
Annexe 5	Moyens mobilisés par Douarnenez communauté et ses communes membres
Annexe 6	Modalités de fonctionnement
Annexe 7	Décision du Conseil d'Administration de la Caf du Finistère du 12/12/2019
Annexe 8	Décision de la commission permanente du Conseil Départemental du 03/02/2020
Annexe 9	Décision du Conseil Communautaire de Douarnenez communauté du 06/02/2020 et des communes membres

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (CAF) ;
Vu la convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) ;
Vu la décision du conseil d'administration de la CAF du Finistère figurant en annexe à la présente convention, en date du 12 décembre 2019 ;
Vu les schémas départementaux :

- Schéma Départemental Services aux Familles signé en 2016,
- Schéma « vivre ensemble » 2013-2018 en faveur des personnes handicapées,
- Schéma « Bien vieillir en Finistère » 2015-2020 en faveur des personnes âgées et des aidants,
- Programme Départemental d'Insertion 2016-2021,
- Schéma Départemental Animation de la Vie Sociale signé en 2018,
- Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public voté en 2017 ;

Vu le contrat de territoire 2015-2020 signé entre le Conseil départemental du Finistère et Douarnenez communauté,
Vu le projet de territoire de Douarnenez communauté, voté le 7 février 2019 ;
Vu la délibération du conseil communautaire de Douarnenez Communauté en date du 6 février 2020 figurant en annexe de la présente convention.
Vu la décision du conseil d'administration de la Caf du Finistère du 12 décembre 2019 figurant en annexe 7 de la présente convention ;
Vu la délibération de la séance plénière du Conseil départemental du 3 février 2020 et de la commission permanente, figurant de la présente convention ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Douarnenez en date du 30 janvier 2020 figurant en annexe de la présente convention ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Poullan sur mer en date du 23 janvier 2020 figurant en annexe de la présente convention ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Pouldergat en date du 20 janvier 2020 figurant en annexe de la présente convention ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Kerlaz en date du 6 novembre 2019 figurant en annexe de la présente convention ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune du Juch en date du 28 janvier 2020 figurant en annexe de la présente convention ;

Considérant les engagements inscrits dans la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) qui renforcent la territorialisation de ses politiques familiales et sociales et qui posent le principe des Conventions territoriales globales (Ctg) ;

Considérant que pour atteindre ses objectifs le Département mène une démarche participative qui repose sur une combinaison d'approche qualité et d'indicateurs d'activité pour améliorer la connaissance d'un territoire particulier ;

Considérant qu'en conséquence, le Département, la Caf et Douarnenez communauté et ses 5 communes membres pourront mieux apprécier les besoins des populations et dès lors apporter une meilleure réponse sur la base d'un diagnostic local partagé ;

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Acteurs majeurs de la politique sociale, la Caf du Finistère et le Conseil départemental du Finistère engagent un partenariat qui vise à promouvoir une politique d'action sociale et familiale ambitieuse et partagée grâce à une volonté commune et à la conjugaison des moyens de chacun des partenaires au profit de l'ensemble des familles du Département. Ces engagements font l'objet d'une convention départementale de partenariat.

La Branche famille a vocation à accompagner l'ensemble des familles ayant des enfants, dans toute leur diversité, par une offre de service combinant le versement des prestations et la mise en œuvre de dispositifs d'action familiale. Elle a aussi vocation à préparer l'avenir, par l'investissement dans la jeunesse, le soutien aux parents dans leur rôle de parent et le développement d'une offre d'accueil collectif et individuel de la petite enfance permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Dans un contexte de crise qui fragilise les familles, il s'agit également de prendre part à la réponse de l'ensemble des institutions publiques à l'urgence sociale et de porter une attention particulière aux familles vulnérables.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures, ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement et l'accès aux droits, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

Chef de file de l'action sociale et de la solidarité des territoires, le Conseil départemental a une compétence générale d'accueil, d'accès aux droits et d'intervention sociale et médico-sociale auprès des Finistériens.

Dans le champ de l'enfance et de la famille, il opère en prévention notamment par des actions de protection maternelle et infantile, il soutient et accompagne les familles pour faire face aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer (financières, éducatives...). Quand les enfants sont en danger ou en risque de l'être, le Conseil départemental intervient au titre de la protection de l'enfance.

Le Conseil départemental soutient également l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées par le développement de services permettant la vie à domicile et d'hébergements adaptés. Il finance également plusieurs prestations : l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et l'aide sociale.

Le Conseil départemental intervient également dans les champs de l'insertion, du logement et de la lutte contre les exclusions. Il finance le revenu de solidarité active et accompagne ses bénéficiaires. Il favorise l'accès de tous les jeunes vers l'autonomie et l'insertion par le logement.

Hors du champ des politiques sociales, le Conseil départemental recherche la meilleure inclusion sociale de tous les Finistériens et agit dans toutes ses politiques (mobilité, culture, sports...) pour améliorer la cohésion sociale. Il s'efforce également d'impulser une démarche similaire auprès des associations qu'il soutient ou des communes et intercommunalités, via les contrats de territoire.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins favorisés, la Caf et le Conseil départemental s'inscrivent dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs, tels l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale et la vie des quartiers, le logement. C'est ainsi que la Caf et le Conseil départemental définissent et mettent en œuvre un projet politique global favorisant l'accès aux droits, le développement et l'adaptation des équipements et services et les interventions sociales auprès des familles.

Afin de mettre en œuvre une politique sociale de proximité cohérente et adaptée aux besoins de la population de la communauté de communes, la Caf du Finistère, le Conseil départemental du Finistère, et la Communauté des communes de Douarnenez s'engagent au travers d'une convention de partenariat. Cette démarche consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire de Douarnenez la mise en œuvre des champs d'interventions partagés

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions de l'ensemble des partenaires précités, en direction des habitants du territoire.

Elle permet d'identifier les territoires prioritaires et de partager avec les collectivités un diagnostic et un plan d'action associant l'ensemble des partenaires.

Ces derniers sont établis à partir d'une analyse des besoins sociaux et d'un projet de territoire tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe.

Cette convention a pour objet :

- d'affirmer le rôle et les champs d'intervention de chaque partenaire dans un souci de complémentarité et expliciter les niveaux et les formes de collaboration.
- de valoriser l'action de chacun des signataires auprès des familles et des partenaires.
- d'inscrire les interventions de la Caf du Finistère, du Conseil Départemental du Finistère, et de Douarnenez communauté et ses communes membres dans une approche globale et territoriale de développement social local.
- de consolider un projet de territoire cohérent.
- de développer de nouvelles actions communes, en complémentarité et synergie.

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf du Finistère

Les politiques mises en œuvre par la branche Famille reposent sur le versement de prestations légales et sur une action sociale familiale qui contribue à l'épanouissement des familles et de leurs enfants et les accompagne quand ils doivent faire face à des difficultés. Cette combinaison d'interventions lui permet d'apporter des réponses adaptées à la diversité des situations et des besoins des allocataires. Celle-ci est structurée par une offre globale de services répondant à deux grandes priorités fixées par la nouvelle convention d'objectifs et de gestion signée entre la Branche famille et l'État en juillet 2018 pour la période 2018-2022.

1/ AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AUX ALLOCATAIRES

Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience

La Caf met en œuvre les moyens nécessaires pour :

- ❖ Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires, tout en favorisant leur accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant ;
- ❖ Accompagner les gestionnaires en difficulté afin d'améliorer la gestion de leurs structures Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (Eaje) et la qualité des projets ;
- ❖ Soutenir l'accueil individuel en poursuivant le maillage territorial des Relais Assistants Maternels (Ram) et le soutien à l'exercice de la profession d'assistant maternel.

La Caf veille également à la mise en œuvre concrète des principes de qualité d'accueil posés par la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans

L'objectif est de contribuer à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires :

- ❖ Généralisation du volet enfance/jeunesse dans le Schéma Départemental de Services aux Familles
- ❖ Renforcement de la mobilisation des Caf dans le cadre des Projets éducatifs de territoires (Pedt).

Et de manière prioritaire :

- ❖ Poursuivre le soutien aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (Alsh), notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité ;
- ❖ Faciliter l'accès aux loisirs des enfants, notamment les plus défavorisés ;
- ❖ Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants et dynamiser les départs en vacances.

Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie

- ❖ Accompagner, soutenir et valoriser les projets portés par les adolescents ;
- ❖ Renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen ;
- ❖ Soutenir l'engagement des jeunes notamment par une aide pour l'obtention du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateurs (Bafa) et l'accueil de jeunes en service civique ;
- ❖ Soutenir l'accès à l'autonomie des jeunes en matière de décohabitation.

Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants

- ❖ Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants
- ❖ Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents ;
- ❖ Accompagner et prévenir les ruptures familiales, notamment grâce à la promotion des offres de services accompagnant les séparations pour favoriser la coparentalité,
- ❖ Renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence des dispositifs, notamment par l'animation des Semaines de la petite enfance en direction des enfants, des familles et des professionnels favorisant l'éveil culturel.

Soutenir les politiques du logement et contribuer à la mise en œuvre de leurs réformes

- ❖ Informer, en appui de la communication nationale et accompagner les allocataires lors de la mise en œuvre des réformes logement souhaitées par le Gouvernement.
- ❖ Créer les conditions d'échanges et de partenariat optimum avec les bailleurs.
- ❖ Continuer ses efforts de détection le plus en amont possible des situations d'impayés
- ❖ Poursuivre l'aide des ménages pour le maintien dans un logement décent

Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale notamment dans les territoires prioritaires

- ❖ Aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité.
- ❖ Mise en place de parcours inter branches, associant par ailleurs les acteurs de la sphère socioprofessionnelle acteurs (conseils départementaux, pôle emploi, missions locales...) afin de mobiliser dans une approche globale l'ensemble des leviers participant à la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle.

2/ GARANTIR LA QUALITÉ ET L'ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES

Développer l'accès aux droits

- ❖ Rendez-vous des droits par événement ou situation de vie ;
- ❖ Renforcer entre partenaires la connaissance des usagers pour adapter le contenu des offres de services aux spécificités des publics sur les territoires,
- ❖ Améliorer la détection des droits et l'information en renforçant sa connaissance des profils d'allocataires
- ❖ Développer et optimiser les échanges dématérialisés avec les partenaires dans une logique d'accès aux droits et de simplification des démarches

Renouveler la relation de service pour améliorer le service

- ❖ La lisibilité des écrits adressés aux allocataires,
- ❖ La prise en compte des réclamations,
- ❖ Le délai de réponse aux mails,
- ❖ La qualité de réponse téléphonique,
- ❖ Mieux prendre en compte les attentes des usagers et les associer systématiquement à la conception des services.

Article 3 : Les champs d'intervention du conseil départemental du Finistère

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi plus spécifiquement à lutter contre l'exclusion sociale des publics les plus fragilisés.

Le Département facilite ainsi l'accès aux droits, il met en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie et l'insertion des personnes.

Le projet départemental fixe comme premier engagement la construction « d'un Finistère solidaire et inclusif », avec une action de solidarité qui s'inscrit dans le sens « du respect des choix et des libertés, de l'innovation sociale et de la recherche de l'autonomie de chacune et de chacun ».

Le Conseil départemental propose aux Finistérien.ne.s qui rencontrent des difficultés un accueil et une écoute personnalisée, des conseils pour l'accès aux droits, un accompagnement adapté et centré sur leur projet de vie.

Ainsi, la mise en œuvre de ses politiques sociales se construit par interventions sociales et médico-sociales et de manière concertée avec les acteurs du territoire. Le Conseil départemental est par ailleurs soucieux de développer ses interventions en lien et en cohérence avec les autres acteurs intervenant dans le champ de la cohésion dans une recherche de complémentarité voire de mutualisation. La concertation, le travail en réseau et les coopérations sur des objectifs contractualisés avec une pluralité d'acteurs, constituent un enjeu essentiel. L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans, le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des acteurs. Les volets cohésion sociale des contrats de territoire et les conventions territoriales globales sont des outils de la mise en œuvre de ces approches territorialisées.

Article 4 : Les champs d'intervention de Douarnenez communauté et de ses 5 communes membres

Du fait de ses compétences, Douarnenez communauté met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés et à des choix politiques.

Douarnenez communauté exerce en effet les compétences suivantes :

- Le développement économique et touristique, la randonnée
- La politique de l'habitat
- L'aménagement de l'espace communautaire
- L'aire d'accueil et les grands rassemblements annuels des gens du voyage
- L'eau et l'assainissement
- La collecte et le traitement des ordures ménagères
- La voirie
- L'aménagement numérique du territoire
- Les équipements sportifs d'intérêt communautaire

Et en matière sociale :

- La politique de la petite enfance avec :
 - La coordination petite enfance
 - Le relais petite enfance
 - Le multiaccueil
- En matière de jeunesse-prévention :
 - L'animation et la coordination jeunesse
 - La structure information jeunesse
- L'élaboration et gestion des contrats local de santé et contrat local de santé mentale (depuis le 1^{er} juillet 2019).

Douarnenez Communauté a inscrit la cohésion sociale, la santé et l'éducation en transversalité dans son **projet de territoire**. Elles participent à l'attractivité du territoire.

La cohésion sociale s'adresse à tous les habitants de Douarnenez communauté, avec une attention particulière en direction des personnes les plus fragilisées. Elle vise l'égalité et l'équité entre les habitants et les territoires. Elle a donc pour objectif de soutenir et développer les solidarités pour répondre aux besoins des citoyens, renforcer l'accès aux services publics, soutenir les actions de prévention, combattre les conséquences sociales de la pauvreté, du chômage, des discriminations, ...etc. Pour cela, la cohésion sociale s'inscrit dans des actions partenariales, en transversalité et en complémentarité avec les institutions et associations locales.

En parallèle les 5 communes membres de Douarnenez communauté, Douarnenez, Poullan sur mer, Pouldergat, Kerlaz et le Juch ont conservé l'ensemble de la compétence sociale, hormis les champs transférés à la communauté, comme stipulé ci-dessus.

Article 5 : Les champs d'intervention et objectifs partagés au regard des besoins

Les champs d'intervention prioritaires retenus s'établissent comme suit :

- Rendre les services accessibles à tous
- Aider les familles à concilier vie professionnelle/vie familiale et vie sociale, avoir une politique volontariste en faveur des jeunes
- Favoriser la qualité de vie, le lien social et l'implication des habitants dans la vie locale
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Soutenir les actions de prévention et la lutte contre l'isolement
- Maintenir la veille et l'observation sociale au service des politiques publiques

Les objectifs partagés par les partenaires sont les suivants, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux personnes âgées, publics fragilisés et familles monoparentales :

Rendre les services publics accessibles à tous	- Améliorer la lisibilité de l'offre de services - Améliorer la couverture territoriale des services - Accompagner la dématérialisation des services publics - Aller vers les publics isolés ou « invisibles » et lutter contre le non-recours - Permettre l'accès aux offres de loisirs, au sport, à la culture
Politiques volontaristes en faveur des familles et des jeunes : aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des jeunes	- Favoriser la diversité des modes d'accueils du jeune enfant pour répondre aux besoins des familles sur tout le territoire - Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants/adolescents - Favoriser la qualité de l'accueil, l'information et l'accompagnement des parents dans leur choix de mode d'accueil - Animer une politique volontariste transversale en faveur des jeunes ; coordonner le réseau des acteurs jeunesse - Soutenir les projets du territoire favorisant l'épanouissement de chaque enfant et chaque jeune
Favoriser la qualité de vie, le lien social et l'implication des habitants dans la vie locale	- Favoriser la mixité sociale, le lien social et l'engagement citoyen - Lutter contre les discriminations et les fractures sociales - Promouvoir et soutenir les initiatives associatives
Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle	- Soutenir les actions de remobilisation et de confiance en soi - Favoriser les conditions d'accès et de retour à l'emploi - Favoriser la mobilité durable des habitants - Favoriser les conditions d'accès et de maintien dans le logement
Soutenir les actions de prévention et de lutte contre l'isolement	- Soutenir les actions de prévention et l'accompagnement des publics - Favoriser le décroisement, le travail en réseau pour prévenir les situations d'urgences et les ruptures de parcours - Accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées, favoriser la vie sociale, le maintien à domicile et les solidarités locales
Porter une attention particulière aux besoins en logement des publics aux besoins spécifiques, en particulier les jeunes	<u>CF action 4.1 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : développer la création de logements temporaires pour les jeunes. <u>CF action 4.2 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : qualifier et anticiper les besoins en habitat des personnes à mobilité réduite. <u>CF action 4.3 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : répondre en besoin en logements temporaires <u>CF action 4.4 du Programme local de l'habitat de Douarnenez</u>

	<u>communauté</u> : développer des offres de voyage
Développer et assurer la mobilité des habitants	- Proposer des services de mobilités adaptés et accessibles

Article 6 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elle s'avère contraire aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la CNAF.

Article 7 : Modalités de fonctionnement

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Les modalités de fonctionnement, fixées d'un commun accord entre les parties de la présente convention figurent en annexe de la présente convention.

Afin de mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place :

- un comité de pilotage de la CTG,
- un comité technique.

Les travaux du comité de pilotage et du comité technique s'appuieront sur le travail des commissions existantes et groupes de travail mis en place.

Article 8 : Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

À compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie. Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 9 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 10 : Évaluation

Une évaluation est conduite à l'issue de la présente convention. Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention est conclue du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues par les engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Article 12 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 13 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Douarnenez,
Le 10 février 2020
En 8 exemplaires.

Cette convention comporte 14 pages paraphées par les parties et 9 annexes énumérées dans le sommaire.

Madame Nathalie SARRABEZOLLES
Présidente du Conseil départemental du Finistère

Madame Martine STEPHAN
Présidente de la Caisse d'Allocations familiales du Finistère

Madame Pascale PLESSIS-MIOSSEC
Directrice de la Caisse d'Allocations familiales du Finistère

Monsieur Erwan LE FLOCH
Président de Douarnenez Communauté

Monsieur François CADIC,
Maire de Douarnenez

Monsieur Jean KERIVEL
Maire de Poullan sur mer

Monsieur Gaby LE GUELLEC
Maire de Pouldergat

Madame Marie-Thérèse HERNANDEZ
Maire de Kerlaz

Monsieur Patrick TANGUY
Maire du Juch

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1	Diagnostic de territoire
Annexe 2	Plan d'actions
Annexe 3	Moyens mobilisés par la Caf du Finistère sur le territoire de Douarnenez communauté
Annexe 4	Moyens mobilisés par le Conseil Départemental
Annexe 5	Moyens mobilisés par Douarnenez communauté et ses communes membres
Annexe 6	Modalités de fonctionnement
Annexe 7	Décision du Conseil d'Administration de la Caf du Finistère du 12/12/2019
Annexe 8	Décision de la commission permanente du Conseil Départemental du 03/02/2020
Annexe 9	Décision du Conseil Communautaire de Douarnenez communauté du 06/02/2020 et des communes membres

ANNEXE 1 Diagnostic partagé

Une analyse des besoins sociaux (ABS), cofinancée par la CAF, le Conseil départemental et Douarnenez communauté, a été réalisée entre 2018 et 2019 et a posé un diagnostic du territoire, mettant en avant ses caractéristiques, ses problématiques et ses enjeux.

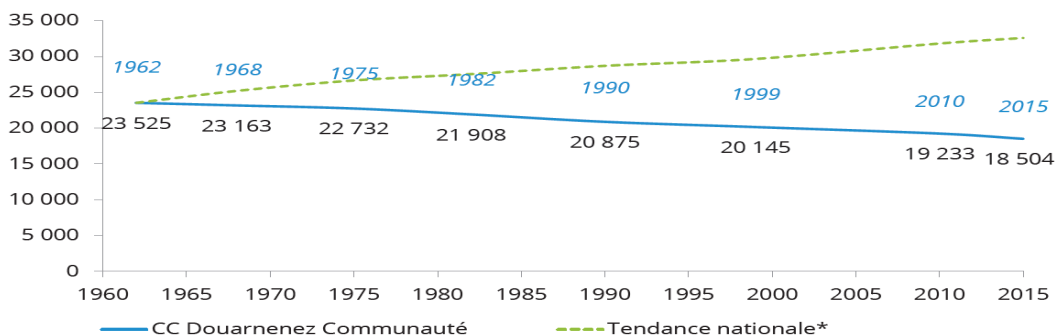
Les éléments de diagnostic et les constats posés sont les suivants :

1-Démographie et vieillissement

Créée en 1993, Douarnenez communauté compte 5 communes membres, Douarnenez, Kerlaz, Le Juch, Pouldergat et Poullan sur mer ; le territoire totalise aujourd'hui 19 113 habitants. Le territoire a connu une baisse lente mais constante du nombre d'habitants depuis plusieurs décennies :

L'évolution de la population, des années soixante à nos jours

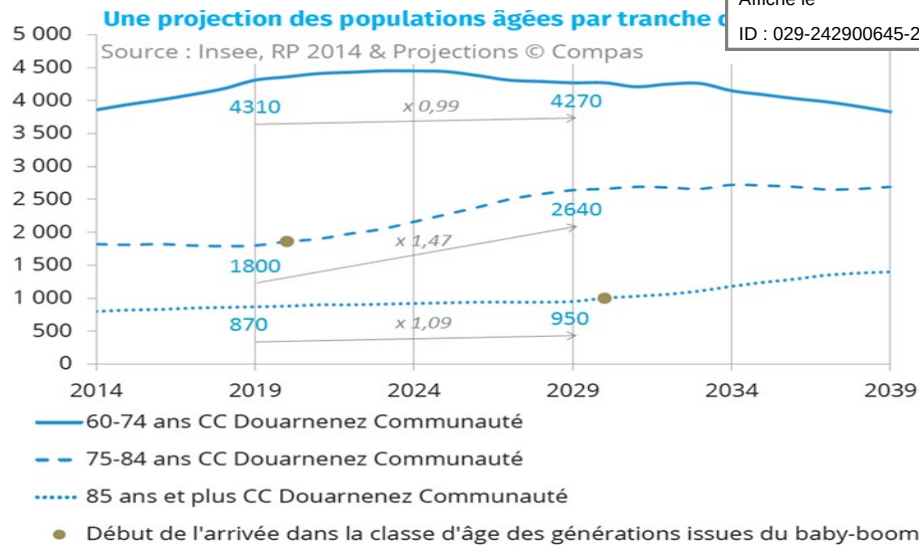
Source : Insee, RP 1962-2015



* indique l'évolution qu'aurait connu CC Douarnenez Communauté si le territoire avait suivi le rythme observé en France métropolitaine

Cette baisse est surtout imputable à la ville centre. Le territoire est caractérisé par un solde naturel négatif, avec 2,3 fois plus de décès que de naissances, avec des flux migratoires, certes en progrès, mais qui ne compensent pas la baisse de la population.

La population du territoire est plus âgée qu'ailleurs (1/3 de la population a plus de 60 ans) et continue de vieillir (14% de la population a plus de 75 ans, contre 9% à l'échelle nationale), les couples avec enfants et les enfants étant dès lors sous-représentés. Le vieillissement est plus rapide dans les communes périphériques et va s'accroître dans les années futures.



Le vieillissement de la population entraine les constats et conséquences suivants :

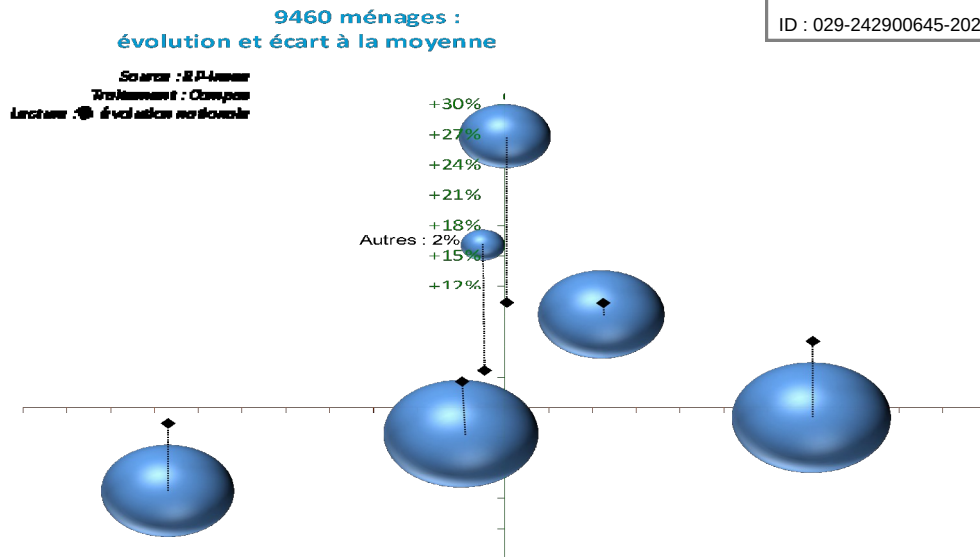
- Les 75 ans et plus sont souvent seuls à domicile (60% des ménages sont constitués de personne seule),
- La dépendance à domicile est plus répandue et plus intense (400 bénéficiaires de l'APA sur le territoire),
- Leur niveau de vie est proche des moyennes territoriales (taux de pauvreté des 75 ans et plus est de 7% contre 9 à l'échelle nationale).

► Avec l'augmentation attendue du nombre des aînés, les problématiques d'isolement résidentiel, de dépendance, de logement inadapté, d'accès aux soins ou encore de mobilité... pourraient ainsi devenir plus fréquentes dans l'avenir. Cela pose aussi la question des proches devenus aidants par obligation.

2-Famille, petite enfance et jeunesse

Sur le territoire de Douarnenez communauté, on recense 5100 familles et la taille moyenne des ménages est en baisse ; on constate par ailleurs la hausse du nombre de ménage constitué d'une seule personne.

Les familles monoparentales progressent aussi (nombre multiplié par 2.7 en 5 ans), pour atteindre le nombre de 850, plus dans les communes périphériques qu'à Douarnenez.

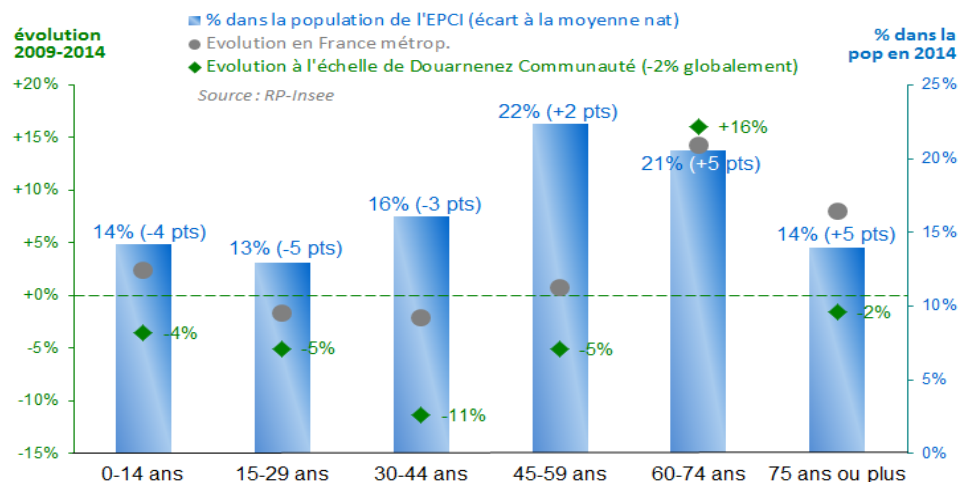


Or les ménages d'une seule personne et surtout les foyers monoparentaux constituent les types de ménages qui courent les risques de pauvreté les plus importants.

D'autre part, lorsqu'il y a présence d'un enfant, ce sont aussi d'autres problématiques qui peuvent émerger, notamment autour de l'accès à une vie sociale et professionnelle, de la conciliation des temps sociaux, de l'exercice de la parentalité, ... et parfois de l'isolement.

Lorsque des sentiments d'inutilité sociale, d'abandon et de précarité économique s'en mêlent, l'isolement rime alors souvent avec souffrance de la solitude, mais aussi avec risque d'invisibilité et de non-recours aux droits.

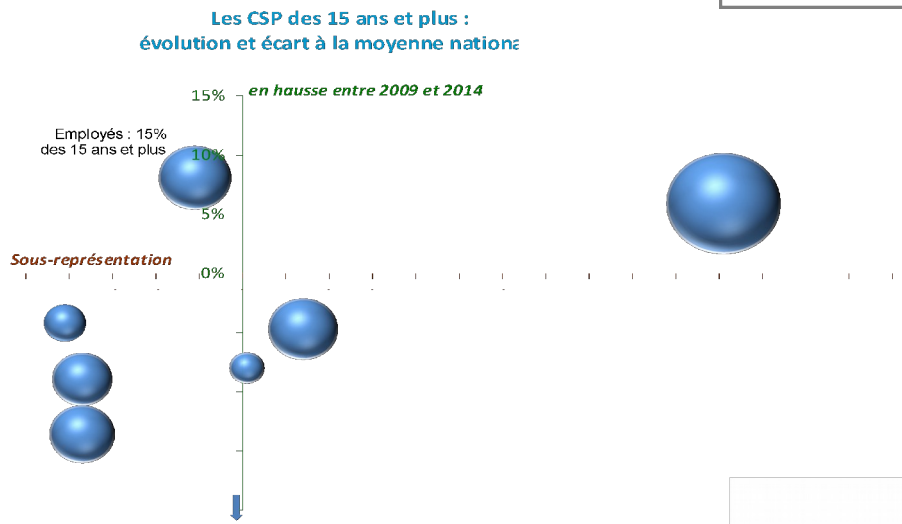
De plus, les enfants de moins de trois ans sont sous-représentés (2% de la population, soit 350 enfants) et sont en baisse, tout comme les jeunes de moins de 25 ans :



Un autre indice prouve le vieillissement du territoire : l'évolution des effectifs scolaires. En effet, la population scolaire a diminué d'environ 32 % en 20 ans et ce, de façon continue chaque année. On dénombrait, en 1997, 4047 élèves tous établissements confondus, de la maternelle au lycée, publics et privés. En 2007, ce chiffre est de 3452 élèves et en 2012 de 3025 élèves.

3-Niveau de vie et vulnérabilité sociale

Les classes moyennes sont sur-représentées au sein du territoire de Douarnenez communauté (29.7% d'ouvriers et 29.3% d'employés) tout comme celle des retraités:



En 2014, la moitié de la population de l'EPCI vit dans un ménage disposant de moins de 1660 € par mois, ce qui indique un niveau de vie médian un peu plus faible qu'ailleurs. Le revenu moyen des ménages se situe à 22 240 €. En revanche, le taux de pauvreté se révèle plus faible qu'à l'échelle nationale (11% contre 14.7%), soit 2130 personnes. Cette pauvreté est concentrée à Douarnenez (13 % contre 7 % dans les autres communes), avec 1815 personnes en 2012.

Toutefois, certains publics sont plus vulnérables que d'autres : un taux de pauvreté de 30% au sein des familles monoparentales, de 26% chez les locataires, de 22% au sein des jeunes ménages, de 20% chez les hommes vivant seuls...La ville de Douarnenez est donc plus concernée que les autres communes de l'EPCI.

Douarnenez communauté est la 2^{ème} communauté du département pour son taux d'enfants à bas revenus (28 % pour une moyenne départementale à 21%).

On recense sur le territoire 3225 allocataires CAF ; 580 ménages ont des revenus constitués à 75 % d'allocations.

A noter : le nombre de jeunes en difficulté : en effet 19% des 15-24 ans du territoire ne sont aujourd'hui ni en emploi ni en études (soit environ 310 jeunes) ; 21% sur Douarnenez, contre 13% sur le reste de l'EPCI. Le taux de chômage des jeunes est de plus très fort (30 % en 2013).

Le niveau de formation est également plus bas sur le territoire puisque 31.8 % de la population n'a aucun diplôme ou au plus un BEPC, contre 26,8 % dans le Finistère. Les personnes pourvues d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont aussi moins présentes sur le territoire que sur le département (23,7 % contre 27,1 %). Le niveau de qualification apparaît donc modeste pour accéder aux emplois qualifiés.

Cependant, on peut noter une amélioration entre 2009 et 2014 puisque la part des personnes sans diplômes recule alors que la tendance s'améliore pour les personnes titulaires d'un diplôme dans l'enseignement supérieur.

► Globalement, le territoire de Douarnenez Communauté rassemble une population majoritairement issue des classes moyennes voire « moyennes inférieures ». Pour autant, le taux de pauvreté reste contenu.

Ces situations de précarité se conjuguent par ailleurs assez souvent avec des situations d'adultes plutôt d'âge actif vivant assez souvent sans conjoint/concubin ; en particulier des monoparents (c'est-à-dire des mères seules dans la grande majorité des cas), des hommes seuls d'âge mûr (touchés par le chômage notamment) et des jeunes adultes qui peinent à accéder à l'autonomie.

Cette précarité se conjugue avec les aspects suivants : isolement, difficultés, aides, difficulté d'accès au logement et à l'emploi, problème de santé.

4-Logement

Le territoire compte 12 340 logements, avec une forte représentation de résidences principales (77%), et avec pour modèle majoritaire la maison individuelle. On compte toutefois 39 % d'appartement dans le parc de logement de Douarnenez.

La ville de Douarnenez concentre 77 % de la population et 82 % des logements.

Ce parc de résidences est confronté à certaines problématiques : la vacance (9%, en progression), l'ancienneté du parc (62% des logements ont été construits avant toute réglementation thermique, 1 logement sur 2 avant 1949) et la dégradation du parc (en particulier celui des copropriétés, 2124 logements, en lien avec leur gestion ou le manque de capacités financières des propriétaires). Les copropriétés sont essentiellement présentes à Douarnenez.

Un ménage sur trois est locataire ; le parc public est bien représenté, avec un parc de 1600 logements. On constate que 1/3 des propriétaires ont aujourd'hui 75 ans ou plus.

La compétence habitat est du ressort de Douarnenez communauté depuis 1993, qui mène des OPAH (opération programmée de l'habitat) depuis des années, la dernière en date conjointement avec la CCCSPR. Par ailleurs, son 4ème PLH (programme local de l'habitat) vient d'être approuvé pour la période 2019-2025.

Ce dernier PLH dégage les orientations suivantes :

- Prioriser le renouvellement urbain et renforcer la requalification du parc existant,
- Concilier le développement de la production neuve et le réinvestissement urbain,
- Favoriser une offre diversifiée pour la maintien et l'attractivité des nouveaux ménages,
- Disposer d'une offre de logements et d'hébergements pour les publics aux besoins spécifiques : jeunes, personnes à mobilité réduite, ...

5-Synthèse et enjeux

En résumé, le diagnostic posé à travers la récente analyse des besoins sociaux fait ressortir 4 caractéristiques fortes du territoire :

- La nécessité de maintenir et d'installer sur le territoire de jeunes ménages et familles, dans la perspective de favoriser un renouvellement de la population.
- Le vieillissement de la population et de ses conséquences sociales (isolement, dépendance, logement inadapté, difficultés de déplacement, accès aux soins...).
- L'isolement marqué des adultes qui peut aggraver les vulnérabilités sociales potentiellement déjà existantes.
- La précarité économique voire la pauvreté, qui se concentrent sur la ville-pôle et continuent d'y progresser.

L'article 5 de la présente CTG a donc posé les objectifs partagés qui sont les suivants, répondant aux enjeux du territoire et à son besoin d'attractivité, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux personnes âgées, aux publics fragilisés et aux familles monoparentales :

Rendre les services publics accessibles à tous	- Améliorer la lisibilité de l'offre de services - Améliorer la couverture territoriale des services - Accompagner la dématérialisation des services publics - Aller vers les publics isolés ou « invisibles » et lutter contre le non-recours - Permettre l'accès aux offres de loisirs, au sport, à la culture
Politiques volontaristes en faveur des familles et des jeunes : aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des jeunes	- Favoriser la diversité des modes d'accueils du jeune enfant pour répondre aux besoins des familles sur tout le territoire - Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants/adolescents - Favoriser la qualité de l'accueil, l'information et l'accompagnement des parents dans leur choix de mode d'accueil - Animer une politique volontariste transversale en faveur des jeunes ; coordonner le réseau des acteurs jeunesse - Soutenir les projets du territoire favorisant l'épanouissement de chaque enfant et chaque jeune
Favoriser la qualité de vie, le lien social et l'implication des habitants dans la vie locale	- Favoriser la mixité sociale, le lien social et l'engagement citoyen - Lutter contre les discriminations et les fractures sociales - Promouvoir et soutenir les initiatives associatives
Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle	- Soutenir les actions de remobilisation et de confiance en soi - Favoriser les conditions d'accès et de retour à l'emploi - Favoriser la mobilité durable des habitants - Favoriser les conditions d'accès et de maintien dans le logement
Soutenir les actions de prévention et de lutte contre l'isolement	- Soutenir les actions de prévention et l'accompagnement des publics - Favoriser le décroisement, le travail en réseau pour prévenir les situations d'urgences et les ruptures de parcours - Accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées, favoriser la vie sociale, le maintien à domicile et les solidarités locales
Porter une attention particulière aux besoins en logement des publics aux besoins spécifiques, en particulier les jeunes	<u>CF action 4.1 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : développer la création de logements temporaires pour les jeunes. <u>CF action 4.2 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : qualifier et anticiper les besoins en habitat des personnes à mobilité réduite. <u>CF action 4.3 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : répondre en besoin en logements temporaires <u>CF action 4.4 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : développer des offres d'accueil pour les gens du voyage
Développer et assurer la mobilité des habitants	- Proposer des services de mobilités adaptés et accessibles

Les enjeux croisés du territoire	Objectifs associés	Actions : en vert, ce qui en cours, en bleu ce qui est à lancer en 2020 et en orange ce qui est à lancer à terme.	Interlocuteur(s)	Le(s) partenaire(s)			
				CAF	CD 29	Com-munes et EPCI	Autres
1-Accès aux droits							
<u>Rendre les services publics accessibles à tous</u>	Améliorer la couverture territoriale des services et réfléchir à la création d'un CIAS, d'une « Maison France Services	Accompagnement d'une réflexion autour de la création d'un CIAS (Formation)	CC DZ et les acteurs du CECAS	X	X	X	Les CCAS
		État des lieux des besoins en ce qui concerne la création d'une « Maison France services »	CC DZ et les acteurs du CECAS	X	X	X	Les CCAS
	Veiller à un accès aux services pour tous et lutter contre la fracture numérique	Accompagnement des publics, notamment les publics fragiles autour de la dématérialisation des services publics ; médiation numérique ; orientation des publics (aide administrative, fonction d'écrivain public)	CC DZ et les acteurs du CECAS	X	X	X	Les CCAS
	Aller vers les publics isolés ou « invisibles » et lutter contre le non-recours aux droits	Travail concerté entre les structures autour de l'accès aux droits des publics (Temps forts / Thématiques / ...)	Groupe d'appui CE-CAS	X	X	X	MJC, Ulamir du Goyen, KMS, CCAS de DZ
	Permettre l'accès aux offres de loisirs, au sport, à la culture de publics plus fragilisés	Renforcement des associations dans leur fonction d'accueil, de lien social.	Groupe d'appui et CE-CAS	X	X	X	MJC, Ulamir du Goyen, KMS, CCAS de DZ, service vie association ville de DZ
	Améliorer la lisibilité de l'offre de services	Travail sur la communication autour des dispositifs : livret d'information global, fiches pratiques, plateforme informatique...	Groupe d'appui et CE-CAS	X	X	X	MJC, Ulamir du Goyen, KMS, CCAS de DZ
		Réactualiser le guide des aides sociales et solidarités (Livret Coup de pouce) de Douarnenez en l'élargissant à Douarnenez communauté	CECAS et groupe d'appui	X	X	X	CECAS
	2- Petite enfance et familles						

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale	Soutenir le Relais petite enfance dans sa mission d'accueil généraliste des familles : information et accompagnement des parents dans le choix du mode d'accueil	Accompagnement et information des familles sur les modes d'accueil présents sur le territoire et visibilité du RPE comme point central d'information des familles. Accueil des parents par le RPE (téléphone, sur RDV, ...) dans ses locaux et également dans toutes les communes de la CC en cas de besoin exprimé par les parents. Accompagnement du RAM dans ses missions complémentaires.	L'animatrice RAM, et aussi Le multi accueil	X	X	X	Les acteurs petite enfance et enfance du territoire
	Permettre le maintien ou le retour à l'emploi de parents	Instance de concertation partenariale entre acteurs Petite Enfance et Acteurs de l'insertion sur la CC pour une adaptation des services aux besoins des familles	Le réseau petite enfance, le multi-accueil, la coordonnatrice petite enfance	X	X		Les acteurs petite enfance du territoire
		Travail de proximité (RPE / Pôle emploi) : Informations sur les modes d'accueil des enfants Information sur les métiers de la Petite enfance auprès des demandeurs d'emploi	Le réseau petite enfance, le multi-accueil, la coordonnatrice petite enfance	X	X		Les acteurs petite enfance du territoire
	Favoriser la diversité des modes d'accueils du jeune enfant pour répondre aux besoins des familles sur tout le territoire	Échanges / discussions entre techniciens et élus, de façon régulière au sein d'instance de concertation permettant une veille sur les besoins des familles ;	Le réseau petite enfance, le multi-accueil, la coordonnatrice petite enfance	X	X	X	Les acteurs petite enfance du territoire
		Mise en place d'une instance de concertation quant aux besoins du territoire (accueil individuel, collectif, Mams, garde à domicile, précarité)	Le réseau petite enfance, le multi-accueil, la coordonnatrice petite enfance	X	X	X	Les acteurs petite enfance du territoire
		Accueil de nouvelles structures type MAM, permettant un accueil « individuel » nouveau sur le territoire, pour une complémentarité de l'offre apportée aux familles	Le réseau petite enfance, le multi-accueil, la coordonnatrice petite enfance	X	X	X	Les acteurs petite enfance du territoire
	Soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles et de la garde à domicile	Accompagnement des assistantes maternelles et garde à domicile dans de la formation continue et des actions spécifiques concourant à la qualité d'accueil (SPE)	Le réseau petite enfance, le multi-accueil, la coordonnatrice petite enfance	X	X	X	Les acteurs petite enfance du territoire
	Soutenir les projets éducatifs du territoire favorisant l'épanouissement de chaque enfant (ALSH enfants, ...)	Poursuite du travail de concertation et de partage des projets entre les acteurs Petite Enfance / enfance du territoire	Le réseau petite enfance, le multi-accueil, la coordonnatrice petite enfance	X	X	X	Les acteurs petite enfance du territoire
		Poursuite des semaines Petite Enfance sur le territoire	Le réseau petite enfance, le multi-accueil,	X	X	X	Les acteurs petite enfance du territoire

			la coordonnatrice petite enfance		ID : 029-242900645-20200206-DE_19_2020-DE		
		Soutien à la parentalité (LAEP) ; accompagner les parents dans les moments clés de l'éducation de leurs enfants	Le réseau petite enfance, le multi-accueil, la coordonnatrice petite enfance	X	X	X	Les acteurs petite enfance et enfance du territoire
	Prévenir les exclusions (minima sociaux, monoparentalité, situation de handicaps, familles de migrants...)	Priorité d'accès au multi-accueil pour les situations particulières (règlement intérieur)	Le réseau petite enfance, le multi-accueil, la coordonnatrice petite enfance	X	X	X	Les acteurs petite enfance et enfance du territoire
	Prévenir les exclusions (minima sociaux, monoparentalité, situation de handicaps, ...)	Réflexion sur le développement d'offres de haltes garderies, en atypie, en accueil d'urgence... pour favoriser la prise en compte des populations en situation de précarité.	Le réseau petite enfance, le multi-accueil, la coordonnatrice petite enfance	X	X	X	Les acteurs petite enfance et enfance du territoire
		Amélioration des accueils pour les enfants porteurs de handicap : formation des professionnels, réflexion partenariale au sein du réseau « Petite Enfance »	Le réseau petite enfance, le multi-accueil, la coordonnatrice petite enfance	X	X	X	Les acteurs petite enfance du territoire
		Faciliter l'accès aux services, aux loisirs et aux activités culturelles (mobilité, tarification, handicap).	Le réseau petite enfance, le multi-accueil, la coordonnatrice petite enfance	X	X	X	Les acteurs petite enfance du territoire
3-Jeunesse							
<u>Juguler le départ des jeunes dès la majorité ; leur permettre de vivre et de travailler sur le territoire</u>	Proposer une offre de loisirs et d'activités attractive ; Soutenir les dispositifs permettant les départs en vacances des jeunes	Réflexion concertée sur l'offre en accueil de loisirs pour pré-adolescent	Coordonnateur Jeunesse	X	X		MJC, Ulamir du Goyen
		Être en veille sur une offre de loisirs sur les petites vacances grâce à la mise en place d'un espace de concertation sur la CC	Coordonnateur Jeunesse	X	X		MJC, Ulamir du Goyen, KMS
		Développement des infrastructures sportives : terrain multi-sports, parcours sportifs, structures de plein air...	Coordonnateur Jeunesse		X	X	Associations sportives et de loisirs
	Améliorer l'attractivité du territoire et permettre aux jeunes de vivre sur le territoire.	Travail à une bonne visibilité sur le territoire de l'offre « Vacances » disponible pour les jeunes (concertation, plaquette, ...)	Coordonnateur Jeunesse	X	X		MJC, Ulamir du Goyen
		Développer les offres de transport pour les jeunes sur le territoire (locations de vélos ou de véhicules pour les jeunes, ...)	Coordonnateur Jeunesse		X		MJC, Ulamir du Goyen
		Renforcer l'accès au permis / obtention du BSR	Coordonnateur Jeunesse		X		MJC, Ulamir du Goyen

		Créer des hébergements d'accueil temporaires pour jeunes	Coordonnateur Jeunesse	X	X	X	Goyen, associations
		Actions visant à soutenir l'accès à un logement pérenne pour des jeunes	Coordonnateur Jeunesse	X	X		MJC, Ulamir du Goyen, associations
		Hébergement : projet « un toit, deux générations »	Coordonnateur Jeunesse	X	X		MJC, Ulamir du Goyen
		Œuvrer au développement de formations post bac et professionnelles implantées sur le territoire	Coordonnateur Jeunesse	X	X		MJC, Ulamir du Goyen
Promouvoir la participation des jeunes à la vie de la cité, les reconnaître en tant qu'acteurs, soutenir leurs initiatives	Permettre aux jeunes d'avoir leur place dans la cité, les impliquer dans les décisions.	Promouvoir l'engagement des jeunes dans la vie sociale et soutenir tous les dispositifs leur permettant d'être acteur dans la cité : engagement associatif (CA d'association, service universel et civique, ...) ; dispositif « on s'lance »	Coordonnateur Jeunesse	X	X	X	MJC, Ulamir du Goyen, KMS
		Création de temps de rencontres jeunes/élus	Coordonnateur Jeunesse	X	X	X	Douarnenez communauté
		Développer la consultation des jeunes	Coordonnateur Jeunesse	X	X	X	MJC, Ulamir du Goyen, KMS
	Valoriser et soutenir les jeunes dans leurs initiatives et leurs projets	Encourager les projets des Jeunes en faisant connaître le dispositif « On S'Lance » et en encourageant sa saisine	Coordonnateur Jeunesse	X	X	X	MJC, Ulamir du Goyen, KMS
	Leur permettre l'initiative et la prise de décision.	Aider les coopératives jeunesse de services ou junior associations	Coordonnateur Jeunesse	X	X		MJC, Ulamir du Goyen
		Développer des espaces dédiés aux jeunes	Coordonnateur Jeunesse	X	X		MJC, Ulamir du Goyen
	Soutenir tous dispositifs « tremplin » permettant aux jeunes de se lancer dans la vie adulte	Soutien aux espaces d'information sur la culture, l'emploi, la formation	Coordonnateur Jeunesse	X	X	SIJ	
		Système de tutorat/mentorat à développer	Coordonnateur Jeunesse	X	X	SIJ	MJC, Ulamir du Goyen
		Encourager la mobilité internationale avec le SIJ Communautaire	Coordonnateur Jeunesse	X	X	SIJ	MJC, Ulamir du Goyen
	Soutenir la formation et l'insertion des jeunes	Aider aux apprentissages scolaires	Coordonnateur Jeunesse	X	X	X	MJC, Ulamir du Goyen, KMS
		Proposer l'accès à la culture aux jeunes	Coordonnateur Jeunesse	X	X	SIJ	MJC, Ulamir du Goyen, KMS
Renforcer la prévention et le bien	Sensibiliser aux risques	Multiplier les actions de prévention, envers les jeunes et les parents	Coordonnateur Jeunesse	X	X	SIJ	MJC, Ulamir du Goyen

être des jeunes	Développer un cadre bien-veillant et sécurisé	Travail avec des partenaires (cafetiers, ...) et sur les événements festifs, en lien avec les problématiques d'alcoolisation des jeunes, des conduites à risques	Coordonnateur Jeunesse	X	X		MJC, Ulamir du Goyen, MILDECA
		Présence d'éducateurs de rue/prévention spécialisée	Coordonnateur Jeunesse	X	X		MJC, Ulamir du Goyen
		Proposer des logements d'urgence adaptés ; Proposer des services de mobilité	Coordonnateur Jeunesse	X	X		Associations
	Considérer tous les risques et toutes les conduites à risques : drogues, alcool, violence, sexualité,...	Accompagner des initiatives de prévention lors des fêtes ou événements festifs ; formation des bénévoles	Coordonnateur Jeunesse	X	X	X	MJC, Ulamir du Goyen, MILDECA
		Participation aux réseaux partenariaux et soutien aux partenaires	Coordonnateur Jeunesse	X	X		MJC, Ulamir du Goyen
	Insister sur les règles du vivre ensemble : égalité homme/ femme, réseaux sociaux ...tout en distinguant les 11-16 ans et les 17-25 ans.	Laisser les jeunes s'emparer de ces sujets et en faire la prévention via les établissements scolaires	Coordonnateur Jeunesse	X	X	X	MJC, Ulamir du Goyen
		Lancer un projet de « ville citoyenne », afin de permettre à tous les citoyens d'agir sur la prévention, d'activer des liens de solidarité et d'échanges intergénérationnels	Coordonnateur Jeunesse	X	X		MJC, Ulamir du Goyen
4-Favoriser la qualité de vie, le lien social et l'implication des habitants dans la vie locale							
Favoriser la qualité de vie, le lien social et l'implication des habitants dans la vie locale	Favoriser la mixité sociale, le lien social et l'engagement citoyen.	Soutien aux acteurs de la vie sociale : convention, soutien financier, participation aux COPIL, accompagnement des nouveaux projets.	DZ Co	X	X		KMS, MJC, Ulamir du Goyen
	Lutter contre les discriminations et les fractures sociales.	Mise en réseau des partenaires : CECAS, projets communs et transversaux.	CECAS et groupe d'appui	X	X	X	KMS, MJC, Ulamir du Goyen
	Promouvoir et soutenir les initiatives associatives	Soutien financier	Dz co et communes	X	X	X	KMS, MJC, Ulamir du Goyen
5-Autonomie et inclusion sociale							
Créer les conditions favorables à l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle	Soutenir les actions de remobilisation et de confiance en soi.	Soutien aux chantiers et ateliers d'insertion, comme celui des Plomarc'h	Ulamir du Goyen		X		Pôle emploi
	Favoriser la mobilité durable des habitants.	Service de véhicules, en prêt ou partagés Garage solidaire ou auto-école sociale	Dz co		X	X	
	Veiller à la présence de dispositifs de formation / insertion	Insertion sociale et professionnelle des jeunes : soutien financier et technique à la Mission locale.	Dz co		X		

	adaptés sur le territoire	Formation professionnelle pour rapprocher les besoins du bassin d'emploi des qualifications de la population	Dz co	X	X		
	Contribuer à l'insertion professionnelle de jeunes parents	Mise en dynamique des partenaires insertion / petite enfance au sein d'un réseau afin de contribuer à la prise en compte des besoins emploi/insertion/petite enfance et d'essayer d'œuvrer autour de réponses adaptées	Dz co	X	X	X	Organismes d'insertion ; Mission locale ; Pôle emploi
	Action des donneurs d'ordre en faveur des publics éloignés de l'emploi	Clauses sociales dans les marchés publics	Dz co	X	X	X	Actife
6-Soutenir les actions de prévention et de lutte contre l'isolement et la précarité							
<u>Soutenir les actions de prévention et de lutte contre l'isolement</u>	Soutenir les actions de prévention et l'accompagnement des publics.	Système de repérage des cas d'isolement : veille sur les aînés	Communes		X		Associations
		Attention sur le territoire aux situations de mono-parentalité	Communes	X	X		Associations
	Favoriser le décroisement, le travail en réseau pour prévenir les situations d'urgences et les ruptures de parcours	Animer et faire vivre la CECAS (commission extra-municipale d'action sociale)	CECAS et groupe d'appui	X	X	X	Associations
		Encourager et développer le travail en réseau : partage de bonnes pratiques, retour d'expérience, partage d'informations ; Groupe d'appui des acteurs Vie Sociale, partenaires associatifs, ou institutionnels travaillant dans le champ de la précarité...	CECAS et groupe d'appui	X	X		Associations
	Accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées, favoriser la vie sociale, le maintien à domicile et les solidarités locales	Offres culturelles ou de loisirs adaptées aux personnes âgées, aux familles seules, ...	Communes		X	X	Associations
	Soutien aux actions innovantes	Tiers lieux : café solidaire, café parents, jardins solidaires, ouvert à la population	Communes		X		Associations, KMS, MJC
7-La santé							
-	Soutenir les équipements de la Vie sociale du territoire, dans le cadre de démarches visant la santé, la parentalité...	Rencontres collectives Groupes de parents, journées d'information et de prévention santé, nutrition, animations et éveil sportifs	Le RPE, le multi-accueil, la coordonnatrice PE	X	X	X	Les acteurs Petite Enfance du territoire, service sports
	Soutenir au sein du multi-accueil et dans les écoles une approche qualitative sur le plan nutritionnel	Communiquer sur les repas en crèche tant en direction des parents, que vis à vis des acteurs Petite Enfance, information autour de l'alimentation	Dz co	X		X	
		Travail d'initiation à la découverte de saveurs	Dz co	X		X	

		au sein du multi-accueil de Dz CO					
		Semaine « santé » au sein du multi-accueil	Dz co	X			
Santé et fragilité	Procéder à une veille sur les plus démunis	Mettre en place la permanence d'accès aux soins de santé pour les plus démunis (PASS)	Communes	X			CCAS, hôpital
	Accéder à la protection sociale	Mutuelles communales	Communes			X	
	Soutien psychologique et lutte contre les addictions	Équipe mobile de psychiatrie ; prévention contre l'addiction	ARS				Les CCAS
Santé et territoire	Maintenir le tissu médical	Contrat local de santé et contrat local de santé mental	Dz co			X	ARS
	Promouvoir le sport	Dispositif de sport sur ordonnance, programme pour les seniors	Communes	X		X	CCAS
8 – Le Logement							
Logement pour les publics spécifiques	Porter une attention particulière aux besoins en logement des publics aux besoins spécifiques, en particulier les jeunes	CF action 4.1 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté : développer la création de logements temporaires pour les jeunes.	Dz co	X	X	X	Dz habitat ; OPH
		CF action 4.2 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté : qualifier et anticiper les besoins en habitat des personnes à mobilité réduite.	Dz co	X	X	X	Dz habitat ; OPH
		CF action 4.3 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté : répondre en besoin en logements temporaires.	Dz co	X	X	X	Dz habitat ; OPH
		CF action 4.4 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté : développer des offres d'accueil pour les gens du voyage.	Dz co	X	X	X	Dz habitat ; OPH ; Etat
Adaptation des logements	Favoriser les conditions d'accès et de maintien dans le logement.	OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat : actions favorisant le maintien dans le logement des seniors, adaptation de leurs logements. Lutte contre l'insalubrité et l'amélioration thermique.	Dz co	X	X	X	ANAH ; CC Cap Sizun
9 – La mobilité							
Développer et assurer la mobilité	Permettre la mobilité aux publics en difficulté	Développement de l'électromobilité partagée	Dz co	X	X	X	Pas de compétence mobilité à l'échelle communautaire à ce jour

Moyens mobilisés par la Caf du Finistère

Données réelles 2018

Montants prestations versées directement aux familles	Douarnenez Communauté	
	2018	
	Mensuel	Annuel
TOTAL	1 381 211,79 €	16 574 541,48 €
Enfance/Famille (Paje, Prépare, Complément Familial, Allocations Familiales)	392 908,34 €	4 714 900,08 €
Aides au logement (APL, ALS, ALF)	317 719,45 €	3 812 633,40 €
Précarité (Rsa, Aah, Ppa)	670 584,00 €	8 047 008,00 €

Nombre d'allocataires au 31/12/2018	3296
-------------------------------------	------

Soit 419,05 € versés mensuellement par allocataire

Montants annuels versés aux partenaires	Douarnenez Communauté	
	Type de structure	Droit réel 2018
TOTAL		826 614,96 €
Prestation de service versée en petite enfance	EAJE	315 979,39 €
	RAM	24 977 €
Prestation de service versée en enfance/jeunesse	Accueil de loisirs extra-scolaire	35 167,31 €
	Accueil de loisirs périscolaire	
	Rythmes éducatifs (ASRE)	19 214,28 €
Prestation de service versée en parentalité	LAEP	2 739,14 €
	CLAS	9 728,28 €
Prestation de service animation de la vie sociale	Centres sociaux et référents familles et Animation Locale	163 208,20 €
Contrat Enfance Jeunesse (N-1) Droit 2017 versé en 2018 aux collectivités	Au titre des actions enfance/jeunesse	222 183,54 €
	Au titre des coordinations	17 458,32 €
Subventions Fonds public et territoire – fonds locaux – REAAP - on s'lance	FPT Handicap	1 397 €
	FPT on s'lance	1 768 €
	Fonds locaux mini séjours	1 800 €
	Fonds Locaux Sorties Familiales et séjours collectifs	2 864 €
	Fonds Parentalité	4 125 €
	FPT enfance	4 005,50 €
	FPT jeunesse	

Pour la ligne de financement PS animation de la vie sociale, affectation de 60 % des financements versés par la Caf en 2018, le reste étant affecté sur la CC Haut Pays Bigouden

Moyens mobilisés par le Conseil Départemental du Finistère

Le Conseil départemental s'engage à contribuer activement aux démarches partenariales de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de cette CTG. Il sera notamment pleinement impliqué dans les futurs travaux de renouvellement de cette convention en lien avec les autres contractualisations locales contribuant à la cohésion sociale et au développement social local sur le territoire.

Moyens mobilisés par la communauté et les communes

Douarnenez communauté :

Exercice 2019		Dépenses en €	Recettes en €
Compétence petite enfance	Structure multiaccueil	740 122	538 240
	Relais parents-enfants	60 547	45 457
	Soutien aux associations	18 721	
Compétence jeunesse	Soutien aux associations	154 504	
	Actions diverses	91 000	59 709
	Service information jeunesse	2980	
TOTAL		1 067 874	643 406

La commune de Pouldergat :

Exercice 2019		Dépenses en €	Recettes en €
CCAS	Repas des anciens, colis de Noel	2500	
	Aides exceptionnelles	500	
Enfance	ALSH	6352	
	Service de garderie	5632	
	Garderie périscolaire	27440	
Social	ULAMIR	11500	
	Ecole de musique traditionnelle	2000	
	Bibliothèque	1500	
	Lutte contre la fracture numérique	2500	
TOTAL		59 924	

La commune de Poullan sur mer :

Exercice 2019		Dépenses en €	Recettes en €
CCAS	Repas des anciens, colis de Noel	4000	
	Aides exceptionnelles	600	
Enfance	ALSH	6600	
	Service de garderie	4120	
	Garderie périscolaire	4000	
	Cantine	8750	
Social	ULAMIR	11289	
	Activités périscolaires	1500	
	Soirées jeunes	250	
TOTAL		41 109	

La commune de Kerlaz :

Exercice 2019		Dépenses en €	Recettes en €
CCAS	Repas des anciens	1404	
	Colis aînés	417	
	Temps secrétariat	93	
TOTAL		1914	

La commune du Juch :

Exercice 2019		Dépenses en €	Recettes en €
CCAS	Repas des anciens, colis de Noel	1160 240	
Social	ULAMIR	14 456	
	Subvention associations	8210	
TOTAL		30 493	

La commune de Douarnenez :

Exercice 2019		Dépenses en €	Recettes en €
CCAS		376 993	376 993
Enfance	ALSH	304 553	304 553
	Enfance	217 085	
	Cantine	181 654	
TOTAL		1 080 175	

Gouvernance locale

- **Un comité de pilotage CEJ / CTG,**

Représentants : élus et techniciens de Douarnenez Communauté (compétences Petite enfance, habitat et Jeunesse), du Conseil Départemental du Finistère, de la CAF, élus des communes (adjoints aux affaires sociales-compétences sociales des communes).

Missions :

- Suivi des dynamiques Petite Enfance et jeunesse (Copil RAM, copil Multi-accueil, jeunesse ...)
- Suivi du CEJ
- Veille sur l'évolution des besoins du territoire (observatoire social)
- Bilan annuel des actions et dynamiques de cohésion sociale du territoire

Objectifs : organisation partenariale permettant un suivi du plan d'actions, l'évaluation annuelle de celles-ci et l'intégration d'éventuelles nouvelles actions (modification par avenant).

- **Un comité technique :**

Membres : techniciens de Douarnenez Communauté, de la CAF, du Conseil Départemental,

Missions :

- Suivi et mise en œuvre de la dynamique CEJ et CTG
- Recherche de complémentarités / transversalité entre les acteurs
- Partage d'informations sur les actualités du territoire
- Plusieurs réunions en lien avec le renouvellement du CEJ et en amont du comité de pilotage

- **Un observatoire social :**

Suivre l'évolution de la demande sociale sur le territoire à partir des instances déjà en place (CECAS) et des données d'observation des partenaires.

COI

procès-verbal de la réunion

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
 Reçu en préfecture le 10/02/2020
 Affiché le
 ID : 029-242900645-20200206-DE_19_2020-DE

PV n° 06/2019

Administrateurs présents		
BERNARD Régis	CFE-CGC	
BRUC Marie Hélène	MEDEF	<i>Suppléante de M Barazer</i>
CHARBONNIER Catherine	MEDEF	1 pouvoir de Mme Lequellennec
CRUAU Jean Emmanuel	UDAF	<i>Suppléant de Mme Besnard</i>
GRATIGNY Christophe	Cgt-FO	1 pouvoir de Mme Kerhaignon
GUILLART Jean-Luc	CFDT	
JESTIN Marie Hélène	CPME empl.	
LE FLOCH Philippe	CGT	
LE HIR Marie	Personne qualifiée	
LE MENN Agnès	UDAF	
LEMEL Claire	UDAF	
MAGUET Christian	UDAF	<i>Suppléant de M Le Brigant</i>
MILIN Olivier	CFDT	<i>Suppléant de Mme Inisan</i>
ROUSSEAU Maryse	CGT	
STEPHAN Martine	CFTC	1 pouvoir de M. Blanc
SUDRE Isabelle	U2P empl.	1 pouvoir de Mme Gourvil
Soit 20 votants dont 4 pouvoirs		
BARAZER Nona	MEDEF	Remplacé par Mme Bruc
BLANC Rodolphe	Personne qualifiée	1 pouvoir à Mme Stephan
INISAN Elisabeth	CFDT	Remplacé par M Milin
SPIETH Christine	Personne qualifiée	
KERHAIGNON Annie	Cgt-FO	1 pouvoir à M Gratigny
LE BRIGANT Jean Luc	UDAF	Remplacé par M. Maguet
LE LOUET Stéphanie	CPME TI	
LEQUELLENNEC Sylvie	MEDEF	1 pouvoir à Mme Charbonnier
BESNARD Marie Agnès	UDAF	Remplacée par M Cruau
GOURVIL Sylvie	U2P TI	1 pouvoir à Mme Sudre
VINÇOT Jean Marie	Personne qualifiée	
Assistent également à la réunion		
PLESSIS MIOSSEC Pascale	Directrice	
LE PALLEC Béatrice	Directeur comptable et financier par intérim	
LEBRUN Stéphane	Directeur-Adjoint	
PLATON MORTEAU Cynthia	Sous-Directrice Action Sociale	
Représentants du personnel		
FOLL Béatrice	CFDT	<i>présente</i>
LE BIHAN Marie	CGT	<i>présente</i>
MERCEL APPRIOU Roselyne	CGT	<i>présente</i>

Madame Martine Stéphan, Présidente, ouvre la séance

[.....]

2.3 - Signature de CTG

[ANNEXE]

[.....]

- CTG Haut Pays Bigouden

[ANNEXE]

[.....]

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil d'Administration donne son accord à la signature de la CTG Haut Pays Bigouden, telle que présentée en annexe

- CTG Pays Bigouden Sud

[ANNEXE]

[.....]

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil d'Administration donne son accord à la signature de la CTG Pays Bigouden Sud, telle que présentée en annexe

- CTG Douarnenez Communauté

[ANNEXE]

[.....]

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil d'Administration donne son accord à la signature de la CTG Douarnenez Communauté, telle que présentée en annexe

- CTG Poher Communauté

[ANNEXE]

[.....]

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil d'Administration donne son accord à la signature de la CTG Poher Communauté, telle que présentée en annexe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 30/12/2019

Pour la Présidente et par délégation,
LA DIRECTRICE,



Pascale PLESSIS MIOSSEC

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 6 novembre 2019 à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 31 octobre 2019 s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire

Présents : 10

Marie-Thérèse HERNANDEZ, Florence CROM, Jérôme NOURRY, Maël LE GUEN, Jean-Jacques LE BRUSQ, Alain LE BERRE, Nadine TREANTON, Annie FLOCHLAY, Ludovic QUELENNEC, Jean-Jacques GOURTAY

Absents : 03

Anne-Marie KEROUREDAN, pouvoirs à Jean-Jacques LE BRUSQ
Nadine AUGRAS
Michel EZANNO

Votant : 11

Secrétaire de séance : Maël LE GUEN

Délibération n° 2019 – 45 : Convention Territoriale Globale (CTG) – Autorisation de signature

Rapporteur : Florence CROM

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention entre Douarnenez Communauté, les communes, la CAF et le département du Finistère axée sur la cohésion sociale du territoire. Elle vise à définir le projet stratégique social du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre autour d'objectifs partagés.

Le CTG sera signé pour une durée allant du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2024 : il remplacera le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), pour une approche plus globale et partenariale.

L'écriture de la CTG du territoire s'est faite à partir de l'analyse des besoins sociaux (ABS) du projet du territoire de Douarnenez Communauté, des travaux des différents réseaux (jeunesse/prévention, petite enfance, habitat....), des différents schémas départementaux « bien vieillir »....., de la CTG départementale signée entre le conseil départemental du finistère et la CAF en 2016, et de la COG (convention d'objectifs et de gestion) entre la CAF du Finistère et l'état.

La CTG doit permettre d'appréhender globalement les modalités d'intervention de chaque partenaire sur un territoire et promouvoir une offre globale de service, de mieux coordonner l'intervention des acteurs du territoire, d'impulser une politique de développement local et favoriser les actions innovantes ainsi que de mettre en œuvre une politique sociale de proximité.

Il est proposé au conseil :

D'autoriser Madame La Maire à signer la Convention Territoriale Globale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux dispositions ci-dessus présentées.

Fait et délibéré le 06 novembre 2019
La Maire,
Marie-Thérèse HERNANDEZ

